

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00282

Numéro SIREN : 330 598 202

Nom ou dénomination : HERBIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2019 sous le numéro de dépôt 4635



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

HERBIDIS

Avenue des Chauvières
85500 LES HERBIERS

S.A.S. au capital de 2 489 300 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 330 598 202

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018

Comptes certifiés conformes

Mme HÉLÈNE DELESTRE

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par la Présidente, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. HERBIDIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	22 933 313 €
■ Chiffre d'affaires	58 409 614 €
■ Bénéfice net comptable	1 349 689 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 1^{er} février 2019

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	29 708 935	16 827 340	12 881 595	13 645 204
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	111 825	69 520	42 304	35 743
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	76 762	69 520	7 241	680
FONDS COMMERCIAL (1)	35 063		35 063	35 063
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 358 639	16 757 819	8 600 819	9 857 170
TERRAINS	5 728 563	3 440 422	2 288 141	2 605 187
CONSTRUCTIONS	13 878 645	8 365 318	5 513 326	6 386 654
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 110 827	4 409 863	700 964	791 506
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	614 960	542 215	72 745	72 959
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	25 642		25 642	862
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 238 470		4 238 470	3 752 289
PARTICIPATIONS	2 014 162		2 014 162	2 014 162
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 239 521		1 239 521	844 433
TITRES IMMOBILISES DIVERS	746 648		746 648	652 736
PRETS	159 145		159 145	163 259
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	78 993		78 993	77 698
ACTIF CIRCULANT	10 138 603	86 885	10 051 718	9 158 844
STOCKS ET EN-COURS	5 445 977	54 496	5 391 481	5 334 718
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	24 809		24 809	19 176
MARCHANDISES	5 421 168	54 496	5 366 672	5 315 542
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 771 025	32 389	1 738 636	1 597 247
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	244 473	5 082	239 391	215 368
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 526 552	27 307	1 499 245	1 381 878
CREANCES DIVERSES (3)	466 679		466 679	409 778
DISPONIBILITES	2 204 873		2 204 873	1 630 478
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	250 047		250 047	186 622
TOTAL GENERAL	39 847 539	16 914 225	22 933 313	22 804 048
(1) Dont droit au bail			1 256 396	859 511
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 163 355	7 813 666
CAPITAL	2 489 300	2 489 300
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	7 393	7 393
RESERVES	5 316 972	3 936 776
RESERVE LEGALE	246 842	177 832
AUTRES RESERVES	5 070 130	3 758 943
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 349 689	1 380 196
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>9 163 355</i>	<i>7 813 666</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	92 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	92 000	
DETTES (1)	13 677 958	14 990 382
DETTES FINANCIERES (2)	6 802 660	8 293 551
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 301 480	7 341 502
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	501 180	952 049
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	3 743	
DETTES D'EXPLOITATION	6 778 814	6 617 972
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 688 256	4 434 085
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 873 925	1 971 170
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	216 632	212 715
DETTES DIVERSES	92 739	78 858
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	15 234	8 056
AUTRES DETTES DIVERSES	77 504	70 802
TOTAL GENERAL	22 933 313	22 804 048
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	5 575 309 8 102 649	6 639 652 8 350 730
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	59 349 073	57 262 654
VENTES DE MARCHANDISES	57 647 398	55 399 959
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	45 531	63 534
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	716 683	789 095
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>58 409 614</i>	<i>56 252 589</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 886	48 276
REPRISES SUR PROVISIONS	50 936	92 708
TRANSFERTS DE CHARGES	327 957	342 290
AUTRES PRODUITS	537 678	526 789
CHARGES D'EXPLOITATION	57 407 870	55 076 013
ACHATS DE MARCHANDISES	45 614 529	43 269 217
VARIATION DES STOCKS	(58 428)	283 322
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	146 423	132 939
VARIATION DES STOCKS	(5 633)	(494)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 933 626	3 635 469
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	862 643	860 351
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 135 882	4 134 285
CHARGES SOCIALES	1 083 977	1 103 008
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 531 601	1 517 756
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	59 578	50 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	92 000	
AUTRES CHARGES	11 669	89 221
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 941 202	2 186 640
PRODUITS FINANCIERS	23 845	17 636
PARTICIPATIONS	3 427	1 068
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	20 329	16 349
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	88	218
CHARGES FINANCIERES	66 498	86 083
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	66 498	86 083
RESULTAT FINANCIER	(42 653)	(68 446)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 898 549	2 118 194



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	250 906	91
SUR OPERATIONS DE GESTION	116 599	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	134 307	91
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 041	25 436
SUR OPERATIONS DE GESTION		6 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 079	91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 962	19 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL	225 865	(25 345)
PARTICIPATION DES SALAIRES	379 710	322 353
IMPOTS SUR LES BENEFICES	395 015	390 299
<i>Total des produits</i>	<i>59 623 824</i>	<i>57 280 382</i>
<i>Total des charges</i>	<i>58 274 135</i>	<i>55 900 185</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 349 689	1 380 196
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		
	17 646	13 737
	22 000	19 000

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Droit de superficie du terrain :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Construction et Agenc immobiliers :	6 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 14 509 actions représentant un capital de 2 489 300 €.

Fonds commercial

*HER BRICO	Fusion le 30/09/1991	35 063
------------	----------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	121 721	7 605	17 500	111 826
Immobilisations corporelles	25 471 360	274 207	386 927	25 358 639
Immobilisations financières - titres	2 666 898	110 991	17 079	2 760 810
Immobilisations financières - créances	1 085 392	402 637	10 368	1 477 661
	29 345 371	795 440	431 875	29 708 936

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	85 977	1 044	17 500	69 521
Immobilisations corporelles	15 614 190	1 530 558	386 927	16 757 820
	15 700 166	1 531 602 (*)	404 427	16 827 341
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 450 157		
. dégressive		81 445		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		92 000		92 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	70 281	67 540	50 936	86 885
	70 281	159 540 (*)	50 936 (*)	178 885
(*) Dont :				
. exploitation		151 578	50 936	
. financier				
. exceptionnel		7 962		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 92 000 €.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 477 661	1 256 396	221 264
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 771 026	1 581 128	189 898
Créances diverses	466 679	466 679	
Charges constatées d'avance	250 048	250 048	
	3 965 414	3 554 251	411 162

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 252	1 252		
Emprunts bancaires (1)	6 300 229	1 057 607	4 216 227	1 026 396
Emprunts & dettes financières divers (2)	501 180	287 005	205 596	8 580
Avances, acompte reçus sur commandes	3 744	3 744		
Dettes d'exploitation	6 778 814	6 660 303		118 511
Dettes diverses	92 739	92 739		
Produits constatés d'avance				
	13 677 958	8 102 649	4 421 822	1 153 487
<i>(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires</i>				1 252
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				574 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 609 613
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				228 041

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	40 491 416
- Drive	3 387 068
- Station-service	14 531 130
	58 409 614

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	24
- Employés	135
	168

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 219 893 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 236 711 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	-	116 599
Cessions immobilisations incorporelles	-	1 200
Cessions immobilisations corporelles	-	17 200
Cessions immobilisations financières	17 079	115 907
Provision créances galerie marchande	7 962	-
	25 041	250 906

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	118 511
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	261 199
	379 710

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société mère HERBIDIS ainsi que de ses filiales TALONS AIGUILLES et HERBIDIS IMMO.

Les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportées en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

La charge d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- Impôt concernant le résultat courant	527 362
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	-50 219
- Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale	-82 128
	395 015

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	163 696
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	168 008

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 6 300 229 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	5 768 212	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	700 000	700 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33.21 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 436 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

	TALONS AIGUILLES	HERBIDIS IMMO
Participations	14 163	2 000 000
Créances rattachées à des participations	22 389	1 216 709
Autres créances d'exploitation	3 256	
Emprunts et dettes financières divers	2 755	
Intérêts et produits assimilés divers	423	17 223
Intérêts et charges assimilées	22 000	

Filiales & participations à plus de 50 %

E.U.R.L. TALONS AIGUILLES 85 500 LES HERBIERS R.C.S. LA ROCHE SUR YON 379 269 178	S.C.I. HERBIDIS IMMO 85 500 LES HERBIERS R.C.S. LA ROCHE SUR YON 797 493 434
--	---

Capital	7 622	2 000 000
Capitaux propres autres que le capital	-16 374	-1 214 268
Quote-part du capital détenu	100.0%	100.0%
Valeur brute des titres détenus	14 163	2 000 000
Valeur nette des titres détenus	14 163	2 000 000
Prêts et avances consentis	22 389	1 216 709
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	54 330	50 358
Résultat du dernier exercice clos	295	-222 238
Dividendes encaissés	-	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

HERBIDIS
Société par actions simplifiée au capital de 2 489 300 euros
Siège social : Avenue des Chauvières - 85500 LES HERBIERS
330 598 202 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 349 689,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 349 689,41 euros

A la réserve légale 2 087,43 euros

Solde 1 347 601,98 euros

A titre de dividendes 943 085,00 euros
Soit 65 euros par action

Le solde 404 516,98 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 474 647,27 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 195 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 942 890 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente
Mme Hélène DELESTRE

Mme HÉLÈNE DELESTRE



Audit C

Et vos chiffres
prennent du sens !

CFM-AUDIT

10 boulevard de l'Épervière
ZAC de Beuzon - BP 90228
49002 ÉCOUFLANT Cedex 01
Tél. 02 41 21 31 41
Fax 02 41 21 31 69



HERBIDIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 489 300 €

Siège Social : Avenue des Chauvières

85500 LES HERBIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

HERBIDIS
Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 489 300 €
Siège Social : Avenue des Chauvières
85500 LES HERBIERS

RCS LA ROCHE SUR YON 330 598 202

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

À l'assemblée générale de la société HERBIDIS,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERBIDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

La note sur les stocks page 6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Votre société constitue des produits à recevoir concernant toutes remises, prestations et services à recevoir.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes, vérifié la cohérence des produits concernés par rapport aux achats de l'exercice et par rapport aux montants perçus postérieurement à la clôture de l'exercice.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ecouflant, le 6 mars 2019

SARL C.F.M. – AUDIT
Représentée par Laurent DEBRÉE
Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	29 708 935	16 827 340	12 881 595	13 645 204
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	111 825	69 520	42 304	35 743
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	76 762	69 520	7 241	680
FONDS COMMERCIAL (1)	35 063		35 063	35 063
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 358 639	16 757 819	8 600 819	9 857 170
TERRAINS	5 728 563	3 440 422	2 288 141	2 605 187
CONSTRUCTIONS	13 878 645	8 365 318	5 513 326	6 386 654
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 110 827	4 409 863	700 964	791 506
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	614 960	542 215	72 745	72 959
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	25 642		25 642	862
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 238 470		4 238 470	3 752 289
PARTICIPATIONS	2 014 162		2 014 162	2 014 162
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 239 521		1 239 521	844 433
TITRES IMMOBILISES DIVERS	746 648		746 648	652 736
PRETS	159 145		159 145	163 259
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	78 993		78 993	77 698
ACTIF CIRCULANT	10 138 603	86 885	10 051 718	9 158 844
STOCKS ET EN-COURS	5 445 977	54 496	5 391 481	5 334 718
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	24 809		24 809	19 176
MARCHANDISES	5 421 168	54 496	5 366 672	5 315 542
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 771 025	32 389	1 738 636	1 597 247
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	244 473	5 082	239 391	215 368
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 526 552	27 307	1 499 245	1 381 878
CREANCES DIVERSES (3)	466 679		466 679	409 778
DISPONIBILITES	2 204 873		2 204 873	1 630 478
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	250 047		250 047	186 622
TOTAL GENERAL	39 847 539	16 914 225	22 933 313	22 804 048
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			1 256 396	859 511
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 163 355	7 813 666
CAPITAL	2 489 300	2 489 300
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	7 393	7 393
RESERVES	5 316 972	3 936 776
RESERVE LEGALE	246 842	177 832
AUTRES RESERVES	5 070 130	3 758 943
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 349 689	1 380 196
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	9 163 355	7 813 666
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	92 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	92 000	
DETTES (1)	13 677 958	14 990 382
DETTES FINANCIERES (2)	6 802 660	8 293 551
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 301 480	7 341 502
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	501 180	952 049
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	3 743	
DETTES D'EXPLOITATION	6 778 814	6 617 972
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 688 256	4 434 085
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 873 925	1 971 170
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	216 632	212 715
DETTES DIVERSES	92 739	78 858
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	15 234	8 056
AUTRES DETTES DIVERSES	77 504	70 802
TOTAL GENERAL	22 933 313	22 804 048
(1) Dont à plus d'un an	5 575 309	6 639 652
Dont à moins d'un an	8 102 649	8 350 730
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	59 349 073	57 262 654
VENTES DE MARCHANDISES	57 647 398	55 399 959
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	45 531	63 534
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	716 683	789 095
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	58 409 614	56 252 589
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 886	48 276
REPRISES SUR PROVISIONS	50 936	92 708
TRANSFERTS DE CHARGES	327 957	342 290
AUTRES PRODUITS	537 678	526 789
CHARGES D'EXPLOITATION	57 407 870	55 076 013
ACHATS DE MARCHANDISES	45 614 529	43 269 217
VARIATION DES STOCKS	(58 428)	283 322
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	146 423	132 939
VARIATION DES STOCKS	(5 633)	(494)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 933 626	3 635 469
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	862 643	860 351
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 135 882	4 134 285
CHARGES SOCIALES	1 083 977	1 103 008
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 531 601	1 517 756
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	59 578	50 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	92 000	
AUTRES CHARGES	11 669	89 221
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 941 202	2 186 640
PRODUITS FINANCIERS	23 845	17 636
PARTICIPATIONS	3 427	1 068
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	20 329	16 349
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	88	218
CHARGES FINANCIERES	66 498	86 083
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	66 498	86 083
RESULTAT FINANCIER	(42 653)	(68 446)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 898 549	2 118 194



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	250 906	91
SUR OPERATIONS DE GESTION	116 599	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	134 307	91
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 041	25 436
SUR OPERATIONS DE GESTION		6 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 079	91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 962	19 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL	225 865	(25 345)
PARTICIPATION DES SALAIRES	379 710	322 353
IMPOTS SUR LES BENEFICES	395 015	390 299
<i>Total des produits</i>	<i>59 623 824</i>	<i>57 280 382</i>
<i>Total des charges</i>	<i>58 274 135</i>	<i>55 900 185</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 349 689	1 380 196
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	17 646	13 737
Charges financières concernant les entreprises liées	22 000	19 000

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Droit de superficie du terrain :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Construction et Agenc immobiliers :	6 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 14 509 actions représentant un capital de 2 489 300 €.

Fonds commercial

*HER BRICO	Fusion le 30/09/1991	35 063
------------	----------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	121 721	7 605	17 500	111 826
Immobilisations corporelles	25 471 360	274 207	386 927	25 358 639
Immobilisations financières - titres	2 666 898	110 991	17 079	2 760 810
Immobilisations financières - créances	1 085 392	402 637	10 368	1 477 661
	29 345 371	795 440	431 875	29 708 936

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	85 977	1 044	17 500	69 521
Immobilisations corporelles	15 614 190	1 530 558	386 927	16 757 820
	15 700 166	1 531 602 (*)	404 427	16 827 341
(*) Dont dotation : . linéaire		1 450 157		
. dégressive		81 445		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		92 000		92 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	70 281	67 540	50 936	86 885
	70 281	159 540 (*)	50 936 (*)	178 885
(*) Dont : . exploitation		151 578	50 936	
. financier				
. exceptionnel		7 962		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 92 000 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 477 661	1 256 396	221 264
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 771 026	1 581 128	189 898
Créances diverses	466 679	466 679	
Charges constatées d'avance	250 048	250 048	
	3 965 414	3 554 251	411 162

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 252	1 252		
Emprunts bancaires (1)	6 300 229	1 057 607	4 216 227	1 026 396
Emprunts & dettes financières divers (2)	501 180	287 005	205 596	8 580
Avances, acompte reçus sur commandes	3 744	3 744		
Dettes d'exploitation	6 778 814	6 660 303		118 511
Dettes diverses	92 739	92 739		
Produits constatés d'avance				
	13 677 958	8 102 649	4 421 822	1 153 487
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				1 252
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				574 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 609 613
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				228 041

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	40 491 416
- Drive	3 387 068
- Station-service	14 531 130
	58 409 614

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	24
- Employés	135
	168

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 219 893 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 236 711 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	-	116 599
Cessions immobilisations incorporelles	-	1 200
Cessions immobilisations corporelles	-	17 200
Cessions immobilisations financières	17 079	115 907
Provision créances galerie marchande	7 962	-
	25 041	250 906

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	118 511
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	261 199
	379 710

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société mère HERBIDIS ainsi que de ses filiales TALONS AIGUILLES et HERBIDIS IMMO.

Les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportées en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

La charge d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- Impôt concernant le résultat courant	527 362
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	-50 219
- Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale	-82 128
	395 015

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	163 696
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	168 008

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 6 300 229 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	5 768 212	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	700 000	700 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33.21 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 436 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	TALONS AIGUILLES	HERBIDIS IMMO
Participations	14 163	2 000 000
Créances rattachées à des participations	22 389	1 216 709
Autres créances d'exploitation	3 256	
Emprunts et dettes financières divers	2 755	
Intérêts et produits assimilés divers	423	17 223
Intérêts et charges assimilées	22 000	

Filiales & participations à plus de 50 %

	E.U.R.L. TALONS AIGUILLES 85 500 LES HERBIERS R.C.S. LA ROCHE SUR YON 379 269 178	S.C.I. HERBIDIS IMMO 85 500 LES HERBIERS R.C.S. LA ROCHE SUR YON 797 493 434
Capital	7 622	2 000 000
Capitaux propres autres que le capital	-16 374	-1 214 268
Quote-part du capital détenu	100.0%	100.0%
Valeur brute des titres détenus	14 163	2 000 000
Valeur nette des titres détenus	14 163	2 000 000
Prêts et avances consentis	22 389	1 216 709
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	54 330	50 358
Résultat du dernier exercice clos	295	-222 238
Dividendes encaissés	-	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.